

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 5 mars 2002, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Renée Roy, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENT : monsieur Yvan Noël.

ABSENCE MOTIVÉE : madame Suzanne Chartrand.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs Serge Dubé, directeur général par intérim, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques et Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-096-03-02** Il est proposé par madame Huguette Bussièrès d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2002.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Emprunt à long terme / autorisation
  - 6.2. Transport scolaire / récupération de la TPS
  - 6.3. Formation d'un comité de sélection
  - 6.4. Formation d'un comité de coordination / Commission scolaire Riverside – Commission scolaire des Patriotes
  - 6.5. Calendrier scolaire 2001-2002 / amendement
  - 6.6. Projets à caractère physique 2002-2003 / approbation

- 6.7. Demande d'ajout d'espace / année 2002-2003
- 6.8. Dossier éconergie / octroi de contrat
- 6.9. Centre de formation professionnelle / servitude de passage en faveur de Rogers Sans-Fil Inc.
- 6.10. École de l'Amitié / protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
- 6.11. Engagement du vérificateur externe.

7. Information :

- 7.1. Protocoles avec les organismes publics / tarification
- 7.2. Centre de formation professionnelle / confirmation d'agrandissement
- 7.3. Cadre de référence en matière d'hygiène, de santé et de salubrité relativement au service de repas préparés sur place ou à l'extérieur
- 7.4. Compagnie de construction Sept Frères Inc. / règlement final d'un litige.

8. Affaires diverses :

- 8.1. École Mère-Marie-Rose / état de situation.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2002**

**C-097-03-02** Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2002, avec les corrections suivantes :

- au point 6.2, 1<sup>er</sup> paragraphe, y lire le nom de «*madame Hélène Roberge*» au lieu de monsieur Yves Ballard
- au point 10, 2<sup>e</sup> paragraphe, y lire le nom de «*madame Lucie Legault*» au lieu de Anne-Marie Loïselle.

Votent en faveur : 18

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### **4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE**

Aucune réponse n'a été fournie par la Ville de Saint-Basile-le-Grand concernant leur demande relative à un centre de la petite enfance.

La résolution du conseil d'établissement de l'école Pierre-Boucher sera étudiée lors d'une prochaine séance de travail.

Un rappel est effectué quant à l'échéance du 5 mars 2002 pour la remise des choix de thèmes pour échanges pédagogiques.

Le «Projet d'avenir / école de la Roselière» sera étudié ultérieurement.

## 5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Monique Éthier intervient concernant la construction d'un centre sportif et communautaire à Sainte-Julie. Elle désire s'intégrer comme partenaire dans le cadre du projet «Une école ouverte sur son milieu». Le président, monsieur Gabriel Ducharme, l'informe qu'elle sera invitée à faire la présentation de son projet dans le cadre d'une prochaine séance de travail.

Trois parents de l'école Les Jeunes Découvreurs, monsieur François Brais ainsi que mesdames Bineau et Robidoux font part, à tour de rôle, de leurs préoccupations face à deux incidents survenus à cette école. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, confirme que la Commission scolaire continue d'exercer toute la vigilance requise dans ce dossier.

## 6. AFFAIRES REPROTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

### 6.1 Emprunt à long terme / autorisation

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a, le 8 février 2002, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de quarante-six millions quatre-vingt-neuf mille dollars (46 089 000 \$);

**C-098-03-02** Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quarante-six millions quatre-vingt-neuf mille dollars (46 089 000 \$) soit contracté;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
  - a) au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2002 44 965 200 \$
  - b) au paiement des frais inhérents à l'emprunt 1 123 800 \$
3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
  - A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
    - a) placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
    - b) négocier les modalités de l'emprunt;
    - c) désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
    - d) négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
  - B) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.
4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

5. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.
6. Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.
7. Que, n'importe lesquels du président, de la directrice générale, du directeur général adjoint, de la secrétaire générale, du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
8. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
9. Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.
10. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
11. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
12. Que la Commission scolaire des Patriotes autorise la directrice générale à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
13. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Transport scolaire / récupération de la TPS**

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente le dossier susmentionné.

Considérant le jugement unanime rendu en octobre 2001 par la Cour d'appel fédérale confirmant l'interprétation des commissions scolaires canadiennes quant au remboursement de la TPS applicable au transport scolaire ;

Considérant l'amendement à la Loi de l'impôt annoncé par le ministre des Finances du Canada lui permettant de rétroagir jusqu'en 1991 pour se soustraire à ce jugement ;

Considérant le précédent que constituera en fiscalité une telle rétroaction ;

Considérant l'iniquité de la double taxation ainsi créée à l'endroit des contribuables canadiens ;

Considérant les besoins reconnus en services pédagogiques par les jeunes qui en seront conséquemment affectés ;

**C-099-03-02** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'exiger que le ministre des Finances du Canada reconsidère sa proposition de modification à la Loi de l'impôt et qu'il agisse de façon équitable à l'endroit de toutes les commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.3 Formation d'un comité de sélection**

Le directeur général par intérim, monsieur Serge Dubé, présente le dossier susmentionné.

**C-100-03-02** Il est proposé par madame Line Tessier de constituer un comité de sélection pour le poste de directeur du Service des ressources humaines et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité :

- le président, monsieur Gabriel Ducharme
- la directrice générale, madame Ginette Jacques
- 4 commissaires : mesdames et messieurs Jean-François Rabouin, Suzanne Chartrand, André Mc Nicoll et Lucie Legault
- 1 substitut : madame Diane Miron, représentante du Comité de parents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.4 Formation d'un comité de coordination / Commission scolaire Riverside – Commission scolaire des Patriotes**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au transfert harmonieux des élèves anglophones vers l'école Macdonald-Cartier et des élèves francophones vers l'école Richelieu Valley;

**C-101-03-02** Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de nommer les personnes dont les noms suivent à titre de représentants de la Commission scolaire des Patriotes au Comité de coordination / Commission scolaire Riverside – Commission scolaire des Patriotes :

- le président, monsieur Gabriel Ducharme
- le vice-président, monsieur André Mc Nicoll

- la directrice générale, madame Ginette Jacques
- le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé
- la directrice des établissements concernés, mesdames Ginette Casavant et Christiane Boucher
- le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil
- le président du conseil d'établissement concerné, monsieur Nabil Andraos.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.5 Calendrier scolaire 2001-2002 / amendement**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

Considérant le calendrier des épreuves du ministère de l'Éducation;

Considérant les consultations réalisées auprès du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants et les avis favorables de ces deux groupes;

**C-102-03-02** Il est proposé par madame Louise Legault-Choquette d'amender le calendrier scolaire 2001-2002 de façon à déplacer la journée pédagogique pour force majeure du 14 au 12 juin 2002.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.6 Projets à caractère physique 2002-2003 / approbation**

Le directeur général par intérim, monsieur Serge Dubé, présente le dossier susmentionné.

Considérant les besoins très grands de réfection de nos immeubles;

Considérant l'importance d'ouvrir les soumissions pour les projets de réfection le plus tôt possible afin de bénéficier de prix avantageux;

Considérant la recommandation du Comité de travail du Service des ressources matérielles;

**C-103-03-02** Il est proposé par madame Louise Legault-Choquette d'adopter la liste des projets recommandés par le Comité de travail du Service des ressources matérielles pour un montant de 881 511 \$, conformément aux tableaux déposés à l'annexe ACC-019-03-02.

Votent en faveur : 17

Vote contre : 1

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

### **6.7 Demande d'ajout d'espace / année 2002-2003**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'autorisation ministérielle du 16 janvier 2002 ;

Considérant que cette allocation ne permet pas de réaliser la totalité des travaux nécessaires pour accueillir les 1 250 élèves de l'École d'éducation internationale ;

Considérant l'importance du projet pour répondre aux besoins de la clientèle tant francophone qu'anglophone ;

**C-104-03-02** Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de demander au ministre de l'Éducation d'octroyer les budgets requis pour réaliser la phase II du projet de réaménagement de l'immeuble Richelieu Valley.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.8 Dossier éconergie / octroi de contrat**

Le directeur général par intérim, monsieur Serge Dubé, et le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présentent le dossier susmentionné. À son tour, le coordonnateur du Service des ressources matérielles, monsieur Pierre Dupont, donne des explications complémentaires sur ce dossier.

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes d'améliorer sa performance en matière de consommation énergétique pour allouer plus de ressources aux activités éducatives;

Considérant les démarches entreprises en ce sens et l'étude de faisabilité déposée par la Société de contrôle Johnson, S.E.C.;

Considérant la demande d'emprunt à long terme pour réaliser ledit projet;

Considérant l'analyse du contrat et de ses annexes faite en séance de travail par les membres du Comité exécutif, le 26 février 2002, auxquels se sont joints les membres du comité ad hoc;

**C-105-03-02** Il est proposé par monsieur Yves Ballard d'octroyer le contrat d'éconergie à la firme «*Société de contrôle Johnson, S.E.C.*», filiale à part entière de la «*Société de contrôle Johnson Limitée*» et d'autoriser le président et le directeur général adjoint à signer tous les documents afférents à ce contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.9 Centre de formation professionnelle / servitude de passage en faveur de Rogers Sans-Fil Inc.**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait état des derniers développements dans ce dossier et procède à la validation d'un certain nombre d'éléments.

### **6.10 École de l'Amitié / protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Considérant la demande du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié;

Considérant les avantages certains que l'aménagement de ce parc-école représente pour les élèves;

Considérant que la participation financière de la Commission scolaire des Patriotes devra être négociée;

**C-106-03-02** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de mandater la directrice générale adjointe et un représentant du Service des ressources matérielles pour négocier avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste une suspension partielle de l'application de la clause 3.02 du protocole d'entente, à titre de participation financière de la Commission scolaire des Patriotes au projet d'aménagement d'un parc-école à l'école de l'Amitié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.11 Engagement du vérificateur externe**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

*Madame Manon Handfield s'absente de l'assemblée.*

Considérant la proposition de la firme Ruel, Giroux, Dorion pour la vérification des livres comptables et des états financiers de la Commission scolaire;

**C-107-03-02** Il est proposé par monsieur Yves Ballard de retenir les services de la firme «*Ruel, Giroux, Dorion, comptables agréés*», pour la vérification des livres comptables et des états financiers pour les exercices suivants :

- année 2001-2002, pour un montant de 21 261 \$, excluant toutes taxes;
- année 2002-2003, pour un montant de 21 898 \$, excluant toutes taxes;
- année 2003-2004, pour un montant de 21 898 \$, excluant toutes taxes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. INFORMATION :**

### **7.1 Protocoles avec les organismes publics / tarification**

Le directeur général par intérim, monsieur Serge Dubé, présente et commente le dossier en titre.

*Madame Manon Handfield revient à l'assemblée.*

### **7.2 Centre de formation professionnelle / confirmation d'agrandissement**

Dépôt de l'autorisation ministérielle confirmant l'agrandissement du Centre de formation professionnelle.

### **7.3 Cadre de référence en matière d'hygiène, de santé et de salubrité relativement au service de repas préparés sur place ou à l'extérieur**

Ce document est déposé au dossier.



#### **7.4 Compagnie de construction Sept Frères Inc. / règlement final d'un litige**

Dépôt d'une lettre de notre procureur confirmant le règlement final d'un litige impliquant la compagnie susmentionnée.

### **8. AFFAIRES DIVERSES :**

#### **8.1 École Mère-Marie-Rose / état de situation**

Un commissaire s'enquiert de l'état de situation à cette école, suite à un certain nombre de problématiques identifiées l'automne dernier. On demande qu'un suivi dans ce dossier soit apporté au Conseil de façon périodique.

### **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

### **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres traitent des sujets suivants :

- Tenue de l'Assemblée générale du CLD de la Vallée-du-Richelieu, le 4 avril prochain, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Mc Masterville.
- Un rapport sur les services complémentaires sera déposé lors d'une prochaine séance.
- Les rencontres du Comité spécial sur le réaménagement de l'immeuble Richelieu Valley (devis pédagogiques) ont débuté.

### **11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**C-108-03-02** À 22 h 30, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire générale

SS/ag